

Analyse détaillée de l'état de la consommation d'ENAF au 1er janvier 2024 pour les départements des Pays de la Loire

L'habitat reste le premier poste de consommation d'ENAF pour l'ensemble des départements. À l'exception du département de la Sarthe, les quatre autres départements ligériens ont consommé plus de la moitié de l'enveloppe de consommation correspondant à l'objectif de - 54,5 % en 2031.

En Loire-Atlantique, une consommation qui augmente pour 2023 dans un contexte de poussée démographique

En 2023, la consommation d'espaces en Loire-Atlantique atteint 436 hectares, en hausse de 59 hectares par rapport à 2022. Cette progression est portée par le foncier à usage d'habitat (241 hectares, + 10 hectares par rapport à 2022), dans un contexte de forte croissance démographique (+ 1,08 %/an entre 2016 et 2022 selon l'Insee), plaçant le département au 6^e rang national. Les espaces NAF consommées pour l'habitat sont de 326 hectares en moyenne par an depuis 2011. Pour les activités économiques, les surfaces mobilisées s'élèvent à 153 hectares en 2023, soit 44 hectares de plus qu'en 2022. Ce niveau est particulièrement élevé au regard des tendances récentes puisque, depuis 10 ans, un tel niveau n'a été observé que trois fois, en 2013, 2018 et 2019.

En Maine-et-Loire, une reprise de la consommation pour l'habitat et l'activité entre 2022 et 2023

En 2023, le département a consommé 295 hectares, soit une augmentation de 46 hectares par rapport à 2022. Cette hausse est principalement due à la progression des surfaces destinées aux activités économiques, qui atteignent 93 hectares, contre 60 hectares en 2022. Ce niveau marque un retour aux niveaux de consommation élevés entre 2011 et 2014, suivis d'une période de recul entre 2015 et 2022 (39 à 73 hectares par an). En matière de foncier à vocation résidentielle, la consommation reste inférieure à 200 hectares par an depuis 2015. En 2023, 180 hectares ont été mobilisés pour l'habitat, soit 12 hectares de plus qu'en 2022. Une tendance de reprise s'amorce depuis 2020, succédant au minimum observé en 2019 (environ 125 hectares). Cette dynamique de consommation foncière s'inscrit dans un contexte de croissance démographique modérée, avec un taux d'évolution annuel moyen de 0,35 % entre 2016 et 2022, selon les données de l'Insee.

En Mayenne et en Sarthe, la consommation reste élevée en 2023 malgré une baisse tendancielle de la démographie

Depuis 2011, les niveaux annuels de consommation tendent à diminuer. À partir de 2019, ils demeurent inférieurs à 200 hectares. En 2023, le département de la Mayenne présente la consommation d'ENAF la plus faible de la région avec 163 hectares d'ENAF, soit une baisse de 31 hectares par rapport à l'année 2022. Elle s'explique principalement par la réduction de la consommation à vocation résidentielle, qui diminue de 48 hectares en 2023 par rapport à 2022.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de léger recul démographique, avec un taux annuel moyen d'évolution de la population de - 0,12 % entre 2016 et 2022, selon l'Insee.

Parallèlement, la consommation d'ENAF liée aux activités économiques progresse d'environ 10 hectares par rapport à 2022. Néanmoins, ce poste de consommation reste très variable sur la dernière décennie.

En 2023, le département de la Sarthe a consommé 198 hectares, soit 15 hectares de moins qu'en 2022. Depuis 2011, la consommation porte majoritairement sur le foncier résidentiel, avec une tendance générale à la baisse des surfaces mobilisées. Depuis 2021, la consommation annuelle dédiée à l'habitat est systématiquement inférieure à 150 hectares. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de quasi-stagnation démographique, le département enregistrant un taux d'évolution annuel moyen de - 0,04 % entre 2016 et 2022, selon l'Insee. La Sarthe connaît également une baisse notable de la consommation foncière à vocation économique, passant de 50 hectares en 2022 à 10 hectares en 2023. Comme en Mayenne, la consommation liée aux activités économiques reste fortement fluctuante depuis 2011.

Enfin, il convient de relativiser les chiffres de consommation d'ENAF pour les infrastructures, ceux-ci pouvant être surévalués du fait de l'impact de la LGV Bretagne – Pays de la Loire, qui traverse la Mayenne et la Sarthe.

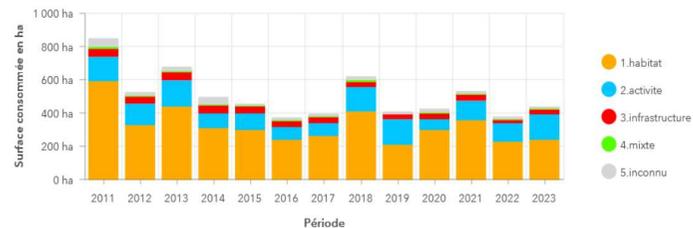
En Vendée, le niveau de consommation reste élevé mais diminue légèrement depuis 2021

Le département de la Vendée affiche un niveau élevé de consommation dépassant 370 hectares en 2023 même si elle est légèrement moins importante qu'en 2022. Bien qu'il existe d'importantes variations, la consommation moyenne annuelle entre 2017 et 2022 est moins élevée que celle de 2011 à 2016 de 183 hectares. En 2023, les activités économiques ont consommé environ 97 hectares d'espaces NAF, ce chiffre est en légère augmentation depuis 2021. La consommation pour l'habitat, de 231 hectares en 2023, a moins augmenté qu'en 2022. Ce niveau de consommation pour l'habitat correspond à la moyenne annuelle observée entre 2016 et 2022. Cette période est caractérisée par une croissance démographique annuelle moyenne soutenue, à 0,87 % selon les données de l'Insee.

Conclusion

Les pratiques d'aménagement visant à optimiser la consommation foncière apparaissent davantage intégrées dans le domaine résidentiel, tandis que leur mise en œuvre demeure plus lente pour le foncier économique. Par ailleurs, la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) se heurte à davantage de difficultés dans les territoires marqués par une croissance démographique soutenue. Enfin, la dynamique actuelle de consommation foncière reste fortement conditionnée par les décisions prises antérieurement dans le cadre de la planification, notamment en lien avec le dimensionnement des zones à urbaniser, aujourd'hui en cours de mobilisation. Les procédures en cours pour les SCOT et les PLU(I) tendent à limiter plus strictement l'ouverture de nouvelles zones, dans une logique de respect des objectifs de sobriété foncière.

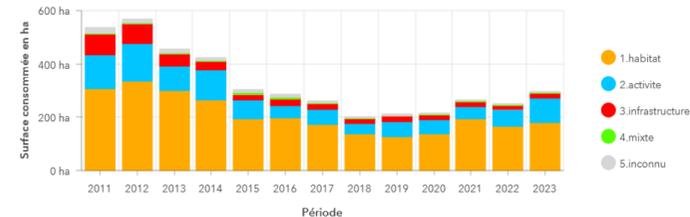
Consommation d'ENAF en Loire-Atlantique (2011-2023)



Surface consommée
01/01/2011 - 01/01/2021
5 212,7 ha

Surface consommée
01/01/2021 - 01/01/2024
1 342,2 ha

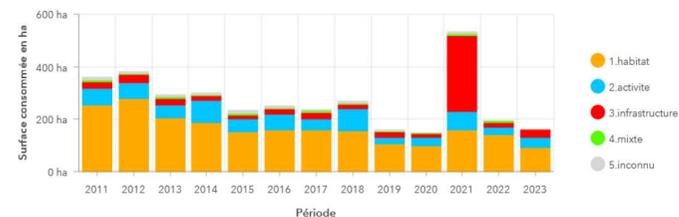
Consommation d'ENAF en Maine-et-Loire (2011-2023)



Surface consommée
01/01/2011 - 01/01/2021
3 459,2 ha

Surface consommée
01/01/2021 - 01/01/2024
809,5 ha

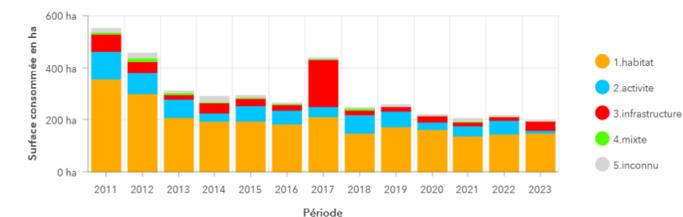
Consommation d'ENAF en Mayenne (2011-2023)



Surface consommée
01/01/2011 - 01/01/2021
2 625,7 ha

Surface consommée
01/01/2021 - 01/01/2024
892,7 ha

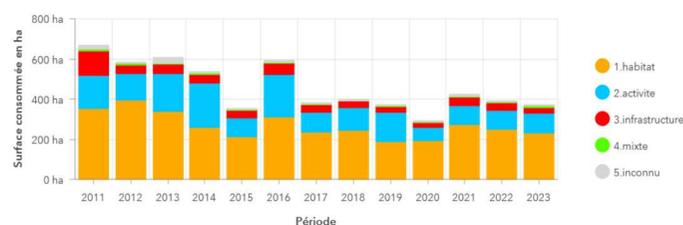
Consommation d'ENAF en Sarthe (2011-2023)



Surface consommée
01/01/2011 - 01/01/2021
3 326,4 ha

Surface consommée
01/01/2021 - 01/01/2024
614,4 ha

Consommation d'ENAF en Vendée (2011-2023)



Surface consommée
01/01/2011 - 01/01/2021
4 789,1 ha

Surface consommée
01/01/2021 - 01/01/2024
1 186,5 ha